

## Résolution adoptée

Séance plénière du 26 novembre 2024

# 7 ans après l'avis du CESE : amplifions la lutte contre *les violences faites aux femmes* dans les Outre-mer

## Déclaration des groupes Alternatives sociales et écologiques et Santé & citoyenneté

Il y a 7 ans, le CESE dénonçait déjà les violences faites aux femmes dans les Outre-mer.

Aujourd'hui, nous dénonçons à nouveau cette réalité encore trop ignorée. Comment tolérer qu'en 2024, une femme sur deux dans les Outre-mer déclare avoir subi des violences au cours de sa vie ? Comment fermer les yeux sur des zones où le silence est souvent renforcé par l'omerta sociale et la dépendance économique ?

Les violences faites aux femmes ne sont pas des actes isolés. Elles sont le fruit d'un système profondément enraciné, le patriarcat, qui continue de structurer nos sociétés et de perpétuer inégalité, domination et oppression. Dans les territoires ultramarins, le patriarcat s'exprime avec une force encore plus manifeste en raison de l'héritage historique et culturel particulier de ces régions. En effet, héritiers d'un passé marqué par l'esclavage, la colonisation et les dominations multiples, les Outre-mer portent les stigmates de systèmes de pouvoir où les femmes ont souvent été reléguées à une position de subordination.

Les violences s'inscrivent donc dans une logique systémique. Pour pouvoir agir efficacement et durablement, nous devons comprendre que combattre les violences faites aux femmes ne signifie pas seulement punir les actes individuels, mais s'attaquer au système tout entier.

Ce combat exige des mesures fortes et adaptées aux réalités locales qui remettent en question les bases mêmes de nos sociétés.

Aussi, la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer requiert une approche multidimensionnelle mêlant accès aux services, autonomisation économique ou encore éducation. Sur ce dernier axe, nous avons voté, il y a deux mois, un avis sur l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle démontrant à quel point l'éducation constitue un levier essentiel pour déconstruire les stéréotypes de genre et prévenir les violences. L'ensemble des actions menées dans ces différents pans de nos sociétés devront faire l'objet d'une collaboration étroite entre les acteurs locaux et nationaux, visant ainsi à poser les bases d'une société plus égalitaire et sécurisée pour toutes les femmes.

Au-delà, les institutions jouent un rôle clé dans l'identification, la prise en charge, et la prévention des violences. Pour être efficaces, pour mieux les détecter et agir rapidement, les forces de l'ordre et personnels judiciaires, les professionnels de santé ainsi que des institutions doivent être sensibilisés, formés et responsabilisés.

Mieux comprendre l'ampleur et les spécificités de chaque territoire, et ainsi ajuster les politiques publiques, implique d'observer, de compter... autrement dit, cela nécessite un accès à des données précises.

Par ailleurs, les associations jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre les violences faites aux femmes, mais malheureusement, elles manquent de moyens. Le projet de loi de finance actuellement étudié au Parlement va, en l'état, aggraver encore davantage cette situation.

La responsabilité des décideurs publics est lourde, mais la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer est l'affaire de toutes et tous.

Chaque jour compte, et chaque vie sauvée est une victoire pour l'humanité.

Vous l'aurez compris, **les groupes ASE et S&C ont voté cette résolution.**

Nous remercions Mesdames les rapporteuses, la délégation à l'Égalité aux Droits des femmes et à l'égalité, la délégation aux Outre-mer ainsi que l'ensemble des personnes ayant contribué à la construction de cet avis.